



MODIFICATION PARTIELLE PLAN AFFECTATION ZONE
LEGENDE :

- zone 6 de construction et d'installations publiques A
- zone 2 habitation collective, densité 0.6
- zone forêt
- périmètre PAD "Pré du Chêne"

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 17 juin 2015

Droit de sceau: Fr. 500.-

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:



Approuvé par l'Assemblée primaire
de Venthône le 16.6.2014

Le Président, Gérard Clivaz:

COMMUNE DE
VENTHÔNE

Le Secrétaire, Daniel Antille:

Commune de Venthône 207b|2

MISE A L'ENQUETE Zone dite "Pré du Chêne" 1:1000

MODIFICATION PLAN D'AFFECTATION DE ZONE

PAZ Modification partielle modifié 09.06.15

dv&
architectes associés

rue de l'industrie 23 | c.p. 371 | 1951 sion | t 027 322 74 88
f 027 322 74 89 | info@dvarchitectes.ch | www.dvarchitectes.ch